



AVIS DE COURSE
ENTRAÎNEMENTS D'HIVER 1^{ère} ½ saison
Société des régates de La Turballe
Grade 5C
Du 01/02/2026 au 03/05/2026
Port de la Turballe

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4** - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.5** - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles à partir du 31/01/2026 au local de la SRT
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : srt.asso.fr

3 COMMUNICATION

- 3.1** La communication se fera par VHF sur le canal indiqué lors du briefing

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2** - aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 3.
- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1**

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *SRT, Capitainerie du Port, Quai Sévigne Bustamente, 44420 La Turballe*

4.5 Les bateaux doivent s'inscrire prioritairement en ligne sur srt.asso.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter des droits d'inscription

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits pour chaque participant sont les suivants en plus de la licence :

	Adhésion
<i>Adultes / an</i>	<i>58 €</i>
<i>Jeune (-25 ans) / an</i>	<i>30 €</i>
<i>Journée</i>	<i>10 €</i>

8 PROGRAMME

8.1 Jours de course :

Date	
01/02/2026	Parcours côtier
15/02/2026	Parcours technique ou côtier suivant météo
01/03/2026	Parcours technique ou côtier suivant météo
15/03/2026	Parcours technique ou côtier suivant météo
29/03/2026	Parcours technique ou côtier suivant météo
12/04/2026	Trophée SNSM organisé par CNPiriac
26/04/2026	Parcours technique ou côtier suivant météo
02-03/05/2026	Duonoctambule

8.2 Une course par jour pouvant comporter plusieurs manches en cas de parcours technique

8.3 L'heure du signal d'avertissement chaque jour est prévue à 10h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

10 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Le parcours sera dans la mesure du possible mis en ligne sur le site de la SRT au plus tôt 48H avant le départ, mais il ne sera validé qu'au briefing, avant chaque manche, en fonction des conditions du plan d'eau. Le but étant de rendre les manches les plus attractives possibles

12 CLASSEMENT

Le système de classement est le système H.

Trois classements sont effectués :

- GR3-Petit : Bateaux dont le groupe HN net est inférieur ou égal à 16
- GR2-Moyen : Bateaux dont le groupe HN net est supérieur à 16 et inférieur ou égal à 20.5
- GR1-Grand : Bateaux dont le groupe HN net est supérieur à 20.5

Chaque journée est affectée du coefficient 1, exceptée la Duonoctambule qui aura un coefficient 2. Pour les parcours techniques, le classement se fera à l'issue des manches courues et comptera pour une manche.

Le classement définitif de la saison d'hiver est effectué sur l'ensemble des manches des 2 ½ saisons.

Un nombre de deux manches minimums est obligatoire pour être classé.

Le classement provisoire de chaque manche est annoncé si possible à l'issue de celle-ci

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter srt.asso@laposte.net.

ANNEXE ZONE DE COURSE

Zone de course régates journalières

